



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2024/12



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
14 mai 2024

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2024**
Nairobi, 6–8 mai 2024

Projet de rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session de 2024

Rapporteur : Ibrar Hussain Khan (Pakistan)

Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement d'ONU-Habitat.
2. La troisième session de 2023 du Conseil exécutif s'est tenue du 28 au 30 novembre 2023. Lors de cette session, dans sa décision 2023/7 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024, le Conseil exécutif est convenu que sa première session de 2024 se déroulerait sur trois jours, du 6 au 8 mai 2024.
3. En conséquence, la première session de 2024 s'est tenue au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, du 6 au 8 mai 2024.

I. Ouverture de la session

4. La première session de 2024 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le lundi 6 mai 2024 à 9 h 35 par le Président, Ahmed Musa Dangiwa (Nigéria), qui a présenté les dispositions prises pour la session sur la base des recommandations formulées par le Bureau du Conseil exécutif. La session s'est entièrement déroulée en présentiel sur recommandation du Bureau lors de sa réunion du 2 février 2024, avec un accès en ligne restreint sans interprétation pour les délégations autorisées et les fonctionnaires concerné(e)s. L'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies a été offerte aux participant(e)s présent(e)s en personne, six heures par jour pendant la session.
5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; Michal Mlynár, Directeur exécutif par intérim d'ONU-Habitat ; Paula Narváez, Présidente du Conseil économique et social (par message vidéo enregistré) ; Alice Wahome, Secrétaire de cabinet du Ministère kenyan des ressources foncières, des travaux publics, du logement et du développement urbain.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2024

6. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après de sa première session de 2024 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2024/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2024/1/Add.1) :

1. Ouverture de la session
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2024 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa troisième session de 2023.
 3. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
 4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025 et les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.
 5. État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025.
 6. État d'avancement de l'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029.
 7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2023 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.
 8. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial.
 9. Suite donnée à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
 10. Examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat.
 11. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.
 12. Rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.
 13. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024.
 14. Questions diverses.
 15. Clôture de la session.
7. Le Conseil exécutif est convenu de suivre les projets d'organisation des travaux et de calendrier de sa première session de 2024, tels qu'ils figurent dans les documents pertinents. Les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif, tels que transmis au Président du Conseil par Pedro León Cortés Ruiz (Colombie), Président du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, lequel avait été chargé par le Bureau de mener les consultations sur les projets de décision devant être examinés à la session en cours, ont été distribués sous la forme d'un document de séance et présentés par le Président du Conseil. Le Conseil exécutif est convenu que des consultations informelles sur les projets de décision devraient se tenir à des moments convenus durant la session, pour qu'il puisse les examiner et les adopter éventuellement

à la dernière séance de la session, le 8 mai 2024. Le Conseil exécutif a décidé que les consultations informelles seraient coprésidées par M. Cortés Ruiz (Colombie) et Victory Jaja (Nigéria).

B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa troisième session de 2023

8. Par le paragraphe 1 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux) de sa décision 2024/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024, le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa troisième session de 2023 (HSP/EB.2023/22), qui s'est tenue du 28 au 30 novembre 2023. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13. Le Conseil exécutif a également adopté la partie b) (Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de ses sessions) de la décision 2024/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024, par laquelle il a pris note des résultats de l'enquête réalisée par le secrétariat à l'issue de sa troisième session de 2023.

C. Participation

9. Les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Bahreïn, Barbade, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Serbie, Suède, Türkiye et Uruguay.

10. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'ONU : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Botswana, Burkina Faso, Chili, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Émirats arabes unis, Érythrée, Finlande, Ghana, Guinée, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Madagascar, Malaisie, Norvège, Oman, Ouganda, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Qatar, Sierra Leone, Slovaquie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

11. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine et Union européenne.

12. Les observateurs ci-après ont également participé à la session : Ligue des États arabes et Saint-Siège.

III. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif

13. Le Président a présenté ce point.

14. Le Président du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, M. Cortés Ruiz, a présenté un exposé sur les travaux de ce groupe.

15. Le Président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes, Antonio Miguel Luís (Portugal), a présenté un point sur les travaux de ce groupe. Il a appelé l'attention sur le dernier projet de politique d'association des parties prenantes, présenté dans le document HSP/EB.2024/INF.2.

16. À l'issue des exposés, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Maroc, Suède et Türkiye.

17. Le Conseil exécutif a pris note des informations présentées par les présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil.

18. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 2 à 4 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux) de sa décision 2024/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025 et les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel

19. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur les rapports de la Direction exécutive sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2023 (HSP/EB.2024/2) ; sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes (HSP/EB.2024/2/Add.1) ; sur les effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2023 (HSP/EB.2024/INF/3). Le rapport de la Direction exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 mars 2024 figurait dans un document de séance.

20. Le Directeur exécutif par intérim a fait une déclaration sur les questions financières, budgétaires et administratives et donné des informations sur les résultats financiers des dernières années, les actifs de la Fondation et la situation des effectifs. Un représentant du secrétariat a fait une présentation fournissant des informations supplémentaires sur la situation financière, y compris les dépenses d'ONU-Habitat en 2023, la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2023 et au 31 mars 2024, et les actifs, les revenus et les dépenses de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains depuis 2014 ; la mobilisation des ressources, y compris les modèles de contribution, la base des donateurs et l'affectation des crédits ; la parité des genres et la répartition géographique du personnel.

21. Après la déclaration et la présentation, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s des États membres du Conseil exécutif suivants : Allemagne, Argentine, Brésil, Cameroun (s'exprimant au nom des États d'Afrique), Colombie, Égypte (s'exprimant d'abord au nom du Groupe des 77 et de la Chine, puis au nom de l'Égypte), États-Unis, Inde, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Portugal et Suède. Les représentant(e)s de l'Indonésie, de la Malaisie et de l'État de Palestine (s'exprimant au nom des États d'Asie et du Pacifique) ont également fait des déclarations. Le Directeur exécutif par intérim et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

22. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

23. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 4 et 5 de la partie b) (Questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, la répartition géographique et la parité femmes-hommes) de la décision 2024/1 intitulée « Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025, et questions financières, budgétaires et administratives ainsi que plan stratégique du Programme ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

V. État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025

24. En présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le rapport du Directeur exécutif sur l'état du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 (HSP/EB.2024/3) et sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 (HSP/EB.2024/INF/4).

25. Le Directeur exécutif par intérim a fait une déclaration sur l'état d'avancement du projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et du projet de budget pour 2025. Des représentants du secrétariat ont fait un exposé fournissant de plus amples informations sur le sujet.

26. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Nigéria et Portugal. Le Directeur exécutif par intérim et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

27. Le représentant de la Ligue des États arabes a fait une déclaration. La représentante des États-Unis d'Amérique a exercé son droit de réponse.
28. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
29. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (État du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025) de la décision 2024/1 intitulée « Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025, et questions financières, budgétaires et administratives ainsi que plan stratégique du Programme ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

VI. État d'avancement de l'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029

30. En présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le rapport relatif à l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025 (HSP/EB.2024/4) et sur le rapport de la Directrice exécutive relatif à l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026–2029 (HSP/EB.2024/5).
31. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne (Bureau des services de contrôle interne), Fatoumata Ndiaye, a fait une déclaration par liaison vidéo sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2020–2025, y compris ses points forts, les défis rencontrés, les domaines à améliorer et les recommandations connexes. Le Chef de Section à la Division de l'inspection et de l'évaluation (Bureau des services de contrôle interne), Juan Carlos Peña, a fait une déclaration dans laquelle il a fourni plus de détails sur la méthode utilisée pour l'évaluation.
32. Le Directeur exécutif par intérim a fait une déclaration sur l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029. Une représentante du secrétariat a fait une présentation plus détaillée, notamment sur l'objectif et les principes directeurs du nouveau plan stratégique, les progrès réalisés depuis la publication du rapport du Directeur exécutif, le processus d'établissement des priorités, la nouvelle approche de l'élaboration du plan et la marche à suivre.
33. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Kenya, Maroc, Mexique, Nigéria, Portugal, Sénégal et Suède. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants du Burkina Faso, de l'Indonésie et de l'Union européenne. Le Directeur exécutif par intérim, M. Peña et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
34. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 6 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
35. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Examen à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025 et état d'avancement du projet de plan stratégique pour la période 2026–2029) de la décision 2024/1 intitulée « Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025, et questions financières, budgétaires et administratives ainsi que plan stratégique du Programme ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

VII. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2023 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

36. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le rapport du Directeur exécutif sur les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris un point sur le programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères, l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) et les

initiatives et activités de prévention et de gestion des crises urbaines pour la période allant de juillet à décembre 2023 (HSP/EB.2024/6), sur la note du secrétariat présentant les options de mise en œuvre de l'initiative SURGe (HSP/EB.2024/INF/5), sur le rapport préliminaire de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement des efforts de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza (HSP/EB.2024/INF/6), et sur le rapport de la Directrice exécutive présentant les faits saillants des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat pour la période allant de juillet à décembre 2023 (HSP/EB.2024/INF/7).

37. Le Directeur exécutif par intérim a fait une déclaration sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles. Un représentant du secrétariat a fait une présentation donnant des informations supplémentaires sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives mondiales dans le cadre du programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères. En outre, une vidéo présentant une compilation de messages vidéo de partenaires travaillant avec ONU-Habitat à l'exécution d'activités normatives et opérationnelles a été montrée, et une déclaration a été faite par la Représentante permanente du Costa Rica, Giovanna Valverde-Stark, qui a décrit les initiatives de développement urbain entreprises dans son pays en collaboration avec ONU-Habitat.

38. Un autre représentant du secrétariat a fait un point sur le sous-programme « Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain », en mettant l'accent sur l'initiative SURGe, et un point sur les activités d'ONU-Habitat en matière de réponse aux crises urbaines, y compris le rapport sur l'état d'avancement des efforts de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza.

39. À l'issue des déclarations et exposés, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Cameroun, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Kenya, Malawi, Maroc et Nigéria. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de l'État de Palestine, d'Israël et de l'Ukraine. Le Directeur exécutif par intérim et un représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

40. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

41. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat) de la décision 2024/2 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

VIII. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial

42. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport du Directeur exécutif concernant l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2024/7).

43. Le Directeur exécutif par intérim a fait le point sur les préparatifs menés par ONU-Habitat en vue de la douzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra au Caire du 4 au 8 novembre 2024. Une représentante du secrétariat a présenté en détail les préparatifs, y compris le thème de la douzième session et l'image de marque connexe ; le programme de la session, les sessions principales et des considérations pratiques telles que les modalités d'inscription ; la mobilisation régionale autour de la manifestation ; l'accessibilité et l'inclusivité de la douzième session. Le représentant de l'Égypte a fait une déclaration au nom de son gouvernement pour présenter les dispositions prises en vue de la session.

44. Fanta Dejen, Ministre d'État du développement urbain et des infrastructures en Éthiopie, a fait une déclaration sur le Forum urbain africain, qui se tiendra en Éthiopie du 4 au 6 septembre 2024.

45. À l'issue des déclarations et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Colombie, États-Unis d'Amérique, France et Kenya. Le Directeur exécutif par intérim et la représentante du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

46. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 8 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

47. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial) de la décision 2024/2 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

IX. Suite donnée à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

48. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport du Directeur exécutif sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2024/8).

49. Le Directeur exécutif par intérim a fait une déclaration sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat. Une représentante du secrétariat a fait un exposé mettant en évidence les progrès accomplis dans l'application de chacune des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, en 2019, ainsi qu'à sa deuxième session, qui a été ajournée le 9 juin 2023 et reprise les 29 et 30 mai 2025.

50. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Brésil, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Kenya (s'exprimant au nom des États d'Afrique), Maroc, Mexique et Portugal. Le représentant de l'Azerbaïdjan a également fait une déclaration. Le Directeur exécutif par intérim et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

51. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 9 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

52. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2024/3, intitulée « Point sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

X. Examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat

53. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur la note du secrétariat relative à la mise en œuvre à ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (HSP/EB.2024/9), ainsi que sur une liste de contrôle sur ladite mise en œuvre (HSP/EB.2024/INF/8).

54. Le Directeur exécutif par intérim a fait une déclaration sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat. Un représentant du secrétariat a présenté la réforme en détails, y compris le mandat y afférent ; la liste de contrôle proposée pour les organes directeurs des entités du système des Nations Unies pour le développement ; les principaux piliers de la réforme ; l'accord de financement correspondant ; les défis auxquels UN-Habitat fait face ; la collaboration et les échanges continus au niveau régional.

55. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : États-Unis d'Amérique, Mexique, Portugal et Suède. Le Directeur exécutif par intérim et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

56. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 10 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

57. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU Habitat) de la décision 2024/2 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

XI. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail

58. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2024/10).

59. Le Directeur exécutif par intérim a fait une déclaration sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type

d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur la question.

60. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Colombie, États-Unis d'Amérique, Kenya, Mexique et Pays-Bas (Royaume des). Le Directeur exécutif par intérim et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

61. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 11 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

62. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 7 de la partie b) (Questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, la répartition géographique et la parité femmes-hommes) de la décision 2024/1 intitulée « Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025, et questions financières, budgétaires et administratives ainsi que plan stratégique du Programme ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

XII. Rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises pour améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat

63. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises pour moderniser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat (HSP/EB.2024/11).

64. Le Directeur exécutif par intérim a fait une déclaration sur les mesures prises pour moderniser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat, notamment en ce qui concerne une stratégie de transformation numérique, un cadre de responsabilité global et une gestion axée sur les résultats.

65. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé fournissant de plus amples informations sur la question, y compris sur l'orientation stratégique ; la gestion des programmes, des partenariats, des ressources humaines et financières et des relations avec le personnel ; la mobilisation des ressources ; l'architecture régionale ; le contrôle, le suivi et l'évaluation ; la déontologie.

66. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, la représentante de l'État membre suivant du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis d'Amérique. Le Directeur exécutif par intérim et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

67. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 12 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

68. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 6 de la partie b) (Questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, la répartition géographique et la parité femmes-hommes) de la décision 2024/1 intitulée « Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025, et questions financières, budgétaires et administratives ainsi que plan stratégique du Programme ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

XIII. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024

A. Textes issus de la session

69. À sa première session de 2024, le Conseil exécutif a adopté les décisions suivantes, qui figurent dans le document HSP/EB.2024/13 :

a) Décision 2024/1 : Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025, et questions financières, budgétaires et administratives ainsi que plan stratégique du Programme, composée des parties ci-après :

- i) Partie a) : État du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 ;
 - ii) Partie b) : Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, l'équilibre géographique et la parité des genres ;
 - iii) Partie c) : Examen à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025 et état d'avancement du projet de plan stratégique pour la période 2026–2029 ;
- b) Décision 2024/2 : Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, composée des parties ci-après :
- i) Partie a) : Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;
 - ii) Partie b) : Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial ;
 - iii) Partie c) : Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat ;
- c) Décision 2024/3 : Point sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat, composée des parties ci-après :
- i) Partie a) : Progrès accomplis dans l'application de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
 - ii) Partie b) : Application de la résolution 2/5 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques, en particulier l'opérationnalisation de l'initiative « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération » (SURGe), qui constitue un dispositif institutionnel utile ;
 - iii) Partie c) : Application de la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le logement convenable pour tous, en particulier la date et l'ordre du jour de la première session du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, ainsi que ses activités et son programme de travail ;
- d) Décision 2024/4 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2024, composée des parties ci-après :
- i) Partie a) : Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux ;
 - ii) Partie b) : Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions ;
 - iii) Partie c) : Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif.

B. Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif

70. Le Conseil exécutif a décidé que la deuxième session de 2024 se déroulerait sur une période de trois jours, du 4 au 6 décembre 2024, et a également arrêté l'ordre du jour provisoire de cette session, tel qu'il a été adopté dans la partie c) (Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif) de la décision 2024/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2024/13.

XIV. Questions diverses

71. Les représentant(e)s ci-après d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations : Boniface Kilivwa Agufa (Young Alert Foundation) ; Jane Anyango (Commission Huairou) ; Pablo Fernández Marmissolle-Daguerre (ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable et Cités et Gouvernements Locaux Unis) ; Thierno-Habib Hann (Shelter Afrique Development Bank).

XV. Clôture de la session

72. Le Directeur exécutif par intérim d'ONU-Habitat a fait une déclaration finale.
 73. Le Président a prononcé la clôture de la session le mercredi 8 mai 2024 à 17 h 45.
-